République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 9 Novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION :
02 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois et le neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM - Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Valérie DEJOUR

D/2023-106

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature avec AD HOC PRODUCTION d'un contrat de cession de droits de représentation pour le spectacle « Le Père Noël, le loup et le chaperon rouge »

Madame la Maire explique que la commission Vivre ensemble a fait le choix de programmer le spectacle « Le Père Noël, le loup et le chaperon rouge » destiné aux enfants des écoles publique et privée, d'YZERON.
Ce spectacle se tiendra le 05 décembre 2023 à 10h30, à la salle des fêtes.
Un contrat de cession est proposé entre la commune, et la société AD HOC PRODUCTION.
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DONNE SON ACCORD au contrat de cession de droits susvisé, établi entre la commune et la société AD HOC PRODUCTION pour le spectacle « Le Père Noël, le loup et le chaperon rouge » du 5 décembre 2023,
AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de cession (en annexe) ainsi que tous documents pouvant en résulter,
DIT que les dépenses en résultant sont imputés au budget primitif de l'exercice en cours,
CHARGE Madame la Maire de toutes suites à donner à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Valérie DEJOUR Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 17 NOV. 2023
Publication ou notification du : 17 NOV. 2023
Publication site internet le : 17 NOV. 2023
Affichage de la liste des délibérations le : 17 NOV. 2023